

**PIPELINE SAINT-LAURENT:
UN PROJET SOCIALEMENT RESPONSABLE**

Mémoire de la Chambre de Commerce de Lévis

Présenté au :
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
relativement à la construction d'un oléoduc
pipeline Saint-Laurent entre Lévis
et Montréal-Est par Ultramar Ltée

16 avril 2007



*La Chambre
de commerce de Lévis*

TABLE DES MATIÈRES

La Chambre de commerce de Lévis.....	3
Un projet de consolidation de l'industrie québécoise de raffinage du pétrole.....	4
Des retombées économiques importantes pour la communauté.....	6
Les impacts sociaux et environnementaux du projet.....	7
Conclusion.....	9
Bibliographie.....	10

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LÉVIS

La Chambre de commerce de Lévis a été incorporée en 1842, ce qui fait d'elle une organisation au service de la communauté lévisienne depuis 135 ans. Organisme à but non lucratif, elle compte actuellement près de 900 membres provenant de diverses sphères d'activités économiques, qu'elles soient industrielles, commerciales, professionnelles, de services, institutionnelles ou de travailleurs autonomes.

La Chambre de commerce de Lévis est, de par la force de son réseau, un acteur incontournable du milieu lévisien ainsi que de la zone économique Québec / Chaudière-Appalaches.

En tant que leader et rassembleur de la communauté d'affaires, la Chambre de commerce de Lévis contribue activement au développement économique de sa région. Ses nombreuses interventions dans l'espace public sont motivées par sa volonté d'encourager l'esprit d'entreprise, de favoriser les initiatives structurantes et la création d'emplois.

La Chambre de commerce de Lévis désire intervenir auprès du Bureau d'audiences publiques en environnement pour 3 raisons principales:

- Parce que la construction de l'oléoduc s'inscrit dans la consolidation et le développement d'une partie significative de l'industrie du raffinage du pétrole, un secteur industriel majeur pour le territoire lévisien.
- Parce que la construction de l'oléoduc génèrera d'importantes retombées économiques pour la communauté lévisienne.
- Parce que le promoteur a déployé les efforts nécessaires afin de présenter le projet à la population, de minimiser les impacts de sa réalisation sur l'environnement et sur les activités des personnes vivant à proximité du tracé et qu'elle a associé les représentants de ces personnes aux principales étapes de préparation et de réalisation du projet.

1. Un projet de consolidation de l'industrie québécoise de raffinage du pétrole

Au cours des dernières années, la demande en produits pétroliers raffinés a connu une hausse constante dans les marchés desservis par Ultramar au Québec et en Ontario.

À l'heure actuelle, la Raffinerie Jean-Gaulin d'Ultramar située à Saint-Romuald a une capacité de production de 215 000 barils par jour. Une grande partie de cette production quotidienne est acheminée en direction des installations pétrolières situées dans l'est de l'île de Montréal par les voies ferroviaires, maritimes et autoroutières pour répondre aux besoins accrus des marchés québécois et ontariens.

On calcule le nombre de barils quotidiens transportés par train à 40 000 et par navire à 10 000, pour un total quotidien moyen de 50 000 barils. Or, selon le promoteur, ces moyens de transports connaissent certaines problématiques d'approvisionnement. Les trains et les navires sont particulièrement sensibles aux conditions météorologiques ce qui provoque parfois des retards d'approvisionnement importants, souvent au moment où la demande est la plus forte.

De surcroît, bien que ces moyens de transports soient fiables et sécuritaires, ils ne sont pas à l'abri d'accidents pouvant causer des torts importants à l'environnement.

Dans un contexte où la Raffinerie Jean-Gaulin prévoit hausser sa production à 265 000 barils par jour d'ici la fin de l'année 2007 et où Ultramar envisage de doubler les transferts de produits pétroliers entre ladite raffinerie et les installations pétrolières de Montréal-Est d'ici 2009, il s'avère nécessaire d'envisager des moyens alternatifs pour effectuer le transport.

D'où la pertinence de construire un pipeline souterrain d'une longueur d'environ 250 km entre Lévis et Montréal-Est. Cette alternative présente de nombreux avantages, dont les plus importants sont la flexibilité, la prévisibilité, la sécurité et la fiabilité des approvisionnements.

Pour Ultramar, le pipeline est une alternative flexible, car la conduite étant à écoulement continu, il est possible à tout moment d'ajuster les volumes des divers produits transportés en fonction des besoins de l'heure.

De plus, elle serait une alternative prévisible, car l'approvisionnement du terminal montréalais est assuré à coût stable et prévisible pour plusieurs décennies, contrairement à l'utilisation du train et des navires, dont il faut négocier l'utilisation et qui sont soumis aux caprices de la météo.

L'oléoduc Saint-Laurent est aussi un projet sécuritaire. Selon le ministère des Ressources naturelles canadien, il s'agit du moyen le plus sûr et le plus rentable pour transporter des produits pétroliers. Le nombre d'accidents reliés aux oléoducs au Canada dans les dernières années est largement inférieur à ceux reliés aux autres moyens de transport.

Finalement, c'est un projet fiable puisqu'enfoui sous terre, le pipeline est à l'abri des variations des conditions atmosphériques, parfois extrêmes, auxquels sont exposés les modes actuels de transport (trains et navires) particulièrement en hiver, alors que la demande de produits est en hausse.

De surcroît, il ne faut pas oublier les économies d'émission de GES qui seront de l'ordre de 30 000 tonnes par an, si l'on compare aux modes actuels de transport.

Dans un contexte où les besoins d'approvisionnement d'Ultramar en produits pétroliers pour les marchés montréalais et ontariens passeront de 50 000 barils par jour à 100 000 barils par jour dans les prochaines années, la Chambre de commerce de Lévis estime que la construction d'un oléoduc entre la Raffinerie Jean-Gaulin de Saint-Romuald et les installations pétrolières de Montréal-Est constitue la solution la plus flexible, la plus prévisible, la plus sécuritaire et la plus fiable pour assurer l'approvisionnement continu des produits et ainsi conforter le développement d'entreprises à Lévis.

2. Des retombées économiques importantes pour la communauté

Ultramar investira 232,4 M \$ pour la construction du Pipeline Saint-Laurent. Selon le modèle développé par l'Institut de la statistique du Québec, le projet de construction de l'oléoduc Saint-Laurent se traduira par des retombées économiques de 138,6 M \$.

Durant la phase de construction qui durera plus d'un an, 1624 personnes travailleront sur ce chantier et toucheront des salaires de 70 M \$. Ces salaires devraient se traduire par des retombées fiscales de près de 15 M \$ pour les gouvernements supérieurs soit environ 6 M \$ pour le gouvernement fédéral et 9 M \$ pour le gouvernement provincial.

Une fois les travaux terminés, l'exploitation du pipeline occasionnera des dépenses annuelles de 5,9 M \$. Au moins 13 employés permanents y travailleront. Pour leur part, les municipalités et commissions scolaires toucheront des taxes pour un montant de 2,2 M \$ annuellement.

Pour la communauté lévisienne, Ultramar, par la Raffinerie Jean-Gaulin, constitue un employeur important avec ses 400 employés. Bien qu'il ne soit pas encore possible de déterminer quelles entreprises seront appelées à fournir la main-d'oeuvre pour la construction de l'oléoduc, la Chambre de commerce de Lévis en appelle à la politique d'Ultramar de s'approvisionner chez les fournisseurs locaux et d'embaucher le plus grand nombre possible de gens de Lévis et de sa région immédiate pour la réalisation du projet, tant pour sa phase de construction que celle d'exploitation.

En tenant compte de la politique d'Ultramar de s'approvisionner chez les fournisseurs locaux et de favoriser l'embauche locale, la Chambre de commerce de Lévis considère que les retombées économiques du projet de construction du Pipeline Saint-Laurent auront une importance appréciable pour la communauté lévisienne.

3. Les impacts sociaux et environnementaux du projet

La construction d'un oléoduc souterrain d'une longueur de près de 250 km ne va pas sans causer d'impacts sur l'environnement et les individus situés sur le tracé envisagé. Le pipeline traversera des zones boisées, cultivées, habitées ainsi que des milieux hydriques, ce qui causera certains désagréments.

Malgré ces impacts négatifs, il faut saluer les efforts entrepris par le promoteur auprès de la population ainsi que sur les milieux sensibles pour amenuiser lesdits impacts. Soulignons tout d'abord l'entente cadre intervenue entre l'Union des producteurs agricoles et Ultramar pour baliser les négociations avec les propriétaires de boisés privés et terres agricoles. Bien qu'il revienne au promoteur de négocier de gré à gré pour gérer l'utilisation de chaque terrain, cette entente permet d'établir les bases de négociation sur chacun des aspects à traiter (compensations, gestion de l'emprise, mesures d'atténuation, etc.) pour les propriétaires.

En ce qui a trait aux impacts environnementaux et sur la population, le promoteur propose un tracé qui permet d'éviter les zones habitées et causer le moins d'impacts possibles sur la faune et la flore. Une attention particulière sera également apportée à la préservation des nappes phréatiques et l'écoulement des cours d'eau. Le promoteur s'est aussi engagé, une fois le travail terminé, à restaurer entièrement les aires de travail, ce qui devrait faire en sorte que la présence de l'oléoduc sera pratiquement imperceptible, à l'exception des panneaux de signalisation.

Finalement, le promoteur a été disponible pour tenir des séances d'information sur le projet à l'intention des personnes et organismes intéressés. De plus, il favorise la mise en place de comités de liaison avec les représentants des propriétaires de terrains, les municipalités et les organismes intéressés et ce, durant toute la phase de construction et d'exploitation du pipeline. À Lévis par exemple, il existe depuis plusieurs années un comité de liaison entre les représentants de la Raffinerie Jean-Gaulin avec les citoyens, les regroupements environnementaux, les organismes municipaux et organismes socio-économiques. Ce comité de liaison a notamment la responsabilité d'informer et de consulter la communauté en regard des activités de la raffinerie, de suivre l'évolution des projets en cours, d'évaluer les risques potentiels à l'égard de la raffinerie et d'étudier les mesures de prévention et d'urgence.

Dans le cas qui nous intéresse ici, à Lévis, Ultramar n'a pas hésité à s'asseoir avec les représentants municipaux ainsi que les organismes directement touchés par le passage du pipeline, à savoir le Comité de restauration de la rivière Etchemin et le Club de ski de fond La Ballade ainsi que l'Association des propriétaires privés, agricoles et forestiers afin d'entendre leurs préoccupations à l'endroit du projet. À cet égard, la Chambre de commerce de Lévis souscrit entièrement aux préoccupations de la Ville de Lévis en ce qui a trait à la sécurité,

à la protection des milieux humides ainsi qu'à l'intégration paysagère du pipeline sur l'ensemble du territoire lévisien.

De par les démarches du promoteur, son ouverture et sa collaboration avec la communauté, sa volonté de limiter les impacts sociaux et environnementaux du projet de Pipeline Saint-Laurent et de compenser adéquatement les personnes affectées, la Chambre de commerce de Lévis considère qu'Ultramar agit de manière responsable et remplit ses obligations envers la communauté.

En conclusion...

La Chambre de commerce de Lévis est consciente que tout projet de développement nécessite les ajustements et assouplissements nécessaires. En tant que représentant d'un réseau d'affaires de près de 900 membres, nous tenons à réaffirmer que nous sommes aussi soucieux d'un développement économique actif, intégré et durable, pour notre communauté, nos entreprises, leurs employés et nos familles.

Forte des éléments soulevés dans le présent mémoire, la Chambre de commerce de Lévis considère qu'Ultramar, par l'entremise de Pipeline Saint-Laurent, a fait la démonstration de l'utilité économique du projet, du respect des impératifs environnementaux et de sa capacité à interagir harmonieusement avec les acteurs du milieu.

La Chambre de commerce de Lévis est d'avis que le projet de Pipeline Saint-Laurent reçoit un appui significatif des acteurs économiques de la zone Québec Chaudière-Appalaches.

Dans la mesure où les autorités compétentes jugeront que le projet répond aux normes environnementales et aux exigences de la Ville de Lévis en matière de sécurité, la Chambre de commerce de Lévis prend position en faveur du projet de construction d'un oléoduc pour le transport de produits pétroliers entre la Raffinerie Jean-Gaulin d'Ultramar à Saint-Romuald et les installations pétrolières d'Ultramar de Montréal-Est.

La Chambre de commerce de Lévis remercie le Bureau d'audiences publiques en environnement d'avoir permis l'examen objectif du projet de construction d'un oléoduc entre Saint-Romuald et Montréal-Est et souhaite que la commission qui procède à cet examen fasse des constats et des recommandations favorables à ce projet au bénéfice de la population et des entreprises de la Ville de Lévis et du Québec en général.

BIBLIOGRAPHIE

CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES, Pipeline Saint-Laurent: Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques en environnement, Avril 2007, 5 pages.

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC, Pipeline Saint-Laurent: Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques en environnement, Avril 2007, 9 pages.

ULTRAMAR, Aperçu de l'étude d'impact sur l'environnement réalisée dans le cadre du projet Pipeline Saint-Laurent, 2007, 34 pages.

VILLE DE LÉVIS, Mémoire de la Ville de Lévis sur le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent en Lévis et Montréal Est par Ultramar Itée, Avril 2007, 16 pages.

www.pipelinesaintlaurent.ca

www.ultramar.ca